



NOVEMBRE 2011

// RÉSOLUTION DU CED

PRATIQUE RESPONSABLE

Traduit de l'anglais



// // INTRODUCTION

Le Conseil des Chirurgiens-dentistes Européens (CED) représente plus de 320 000 praticiens de l'art dentaire par le biais de 32 associations dentaires nationales. Fondé en 1961 pour conseiller la Commission européenne sur des sujets relatifs à la profession dentaire, ses objectifs sont d'encourager un haut niveau de santé et de soins bucco-dentaires ainsi qu'une pratique dentaire centrée sur la sécurité des patients et fondée sur la preuve en Europe.

// DÉCLARATION SUR LA PRATIQUE RESPONSABLE

Afin de soutenir la pratique responsable pour la réduction de l'impact environnemental de l'utilisation de l'amalgame dentaire, les chirurgiens-dentistes devraient :

1. utiliser des séparateurs d'amalgame qui respectent les normes ISO ;
2. conserver les séparateurs d'amalgame en bon état et en assurer le bon entretien ;
3. n'utiliser que de l'amalgame pré-encapsulé ;
4. respecter en tout point les règlements en matière de gestion de déchets, notamment la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 sur les déchets et abrogeant certaines directives ;
5. assurer une séparation correcte des déchets d'amalgame ;
6. garantir l'exécution de la mise au rebut des déchets d'amalgame par des transporteurs agréés, de manière à assurer un recyclage approprié ;
7. continuer à améliorer la santé bucco-dentaire de nos communautés et à œuvrer dans l'intérêt des patients.

// DÉCLARATION SUR LES MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT

1. La communauté scientifique ne peut pas totalement démontrer pour le moment les risques nouveaux éventuels de l'utilisation de matériaux de remplacement.
2. La recherche d'éléments nouveaux concernant la toxicologie des matériaux de remplacement est en cours.
3. La profession doit pousser les fabricants à déclarer la composition chimique complète des matériaux de remplacement.
4. Les données environnementales relatives à l'utilisation de matériaux de remplacement font défaut et la profession doit exhorter les décideurs à en apprendre davantage.
5. Il est fortement recommandé d'effectuer davantage de recherches sur les matériaux de remplacement.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du CED le 18 novembre 2011